

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00165

Numéro SIREN : 809 743 545

Nom ou dénomination : VENICE GYM

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2021 sous le numéro de dépôt 671



Greffe du tribunal de commerce de Draguignan
CS 60223 - Palais de Justice 83006 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 0494508327
www.greffe-tc-draguignan.fr - www.infogreffe.fr

GM/2015 B 00165

SARL SECGA CONSEILS
Immeuble Le Gallus
77 RUE MONTGOLFIER
83600 FRÉJUS

Nos références : GM/2015 B 00165

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée VENICE GYM

pôle activité nicopolis
260 RUE DES ROMARINS BÂTIMENT E2
83170 BRIGNOLES

SIREN : 809 743 545

N° de gestion : 2015 B 00165

Le greffier soussigné constate le 05/02/2021 le dépôt, enregistré sous le numéro 2021/671, des actes et pièces suivants :

- Procès-verbal d'assemblée générale - 15/07/2020
 - o Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

Récépissé délivré le 05/02/2021

Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ

Maître Odile GIULIANO



VENICE GYM

Société par actions simplifiée

Capital : 2.000 €

Siège social : 260, rue des romarins Bat E2 – Pôle d'activité Nicopolis– 83170 BRIGNOLES

R.C.S Draguignan 809.743.545

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

PROCES-VERBAL

De l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

En date du 15 Juillet 2020

- 5 FEV. 2021

83300 DRAGUIGNAN

Déposé sous le N°

A 671

L'an deux mille vingt,
Le mercredi quinze juillet, à quatorze heures.

Les membres de la Société « **VENICE GYM** » se sont réunis au siège social, sur convocation du Président, Monsieur PECORARO Jérémy.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chacun des membres de l'assemblée lors de son entrée en séance.

Monsieur PECORARO Jérémy, préside l'assemblée en sa qualité de président,

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que des actionnaires possédant le quart au moins des actions sont présents ou représentés. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président constate que tous les actionnaires ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les actionnaires lui en donnent acte.

Le Président met à la disposition de l'assemblée :

- La copie des lettres de convocation,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie à l'effet de statuer sur l'avenir de la société, l'actif net de celle-ci étant devenu inférieur à la moitié du capital social :

Ordre du jour :

- **Décision à prendre par application de l'article L223-42 du code de commerce : dissolution anticipée ou non de la société en raison de capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social,**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

Puis il donne lecture du rapport de la présidence et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient et personne ne désirant plus prendre la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les actionnaires après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 approuvés par l'assemblée générale ordinaire tenue le 29 juin 2020 lesdits comptes faisant ressortir des

JP

capitaux propres de <29.434> € pour un capital de 2.000,00 €, statuant conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du code de commerce, décide la dissolution anticipée de la société.

Cette résolution est rejetée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

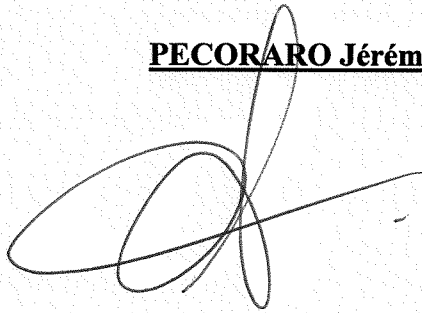
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, après lecture.

PECORARO Jérémy

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.